

Imputation Budgétaire : 9001100015622500 « Service extérieurs de gardiennage », exercice budgétaire **2024**.

1. **L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)** sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les prestations relatives à la **sécurité privée des locaux de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés (ANRMP) au titre de l'année 2024**.

Le contrat sera passé sur prix global et forfaitaire.

Les prestations, objet de la présente consultation, seront exécutées en lot unique.

LOT	DESIGNATION	DELAI DE REALISATION MAXI.
Unique	Sécurité privée des locaux de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics au titre de l'année 2024	Trois cent soixante-cinq (365) jours

2. La passation du contrat sera conduite par la Procédure Simplifiée à compétition Ouverte (PSO) tel que définie par le décret n° 2021-909 du 22 décembre 2021 fixant les modalités d'exécution des crédits budgétaires dans le cadre des procédures prévues par le Code des marchés publics.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

A l'attention de Monsieur **DJORO D. Rodrigue**

Adresse géographique : **Cocody, Riviera 3, boulevard Usher ASSOUAN, rue du Lycée Français, lot n°1085-îlot n°118**

Boîte postale: **25 BP 589 Abidjan 25**

Numéro de téléphone fixe et mobile : **27 22 40 00 40 / 05 46 01 95 70**

Numéro de fax : **27 22 40 00 44,**

Adresse Email : **r.djoro@anrmp.ci**

de 7 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 13 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes temps universel, les jours ouvrés.

4. Les exigences en matière de qualifications sont : voir les données d'évaluation contenues dans le dossier de consultation.

5. Les candidats peuvent **consulter ou retirer gratuitement** le dossier physique de consultation à l'adresse mentionnée ci-après :

Monsieur **DJORO D. Rodrigue**

Adresse géographique : **Cocody, Riviera 3, boulevard Usher ASSOUAN rue du Lycée Français, lot n°1085-îlot n°118**

Boîte postale : **25 BP 589 Abidjan 25**

Numéro de téléphone fixe et mobile : **27 22 40 00 40 / 05 46 01 95 70**

Numéro de fax : **27 22 40 00 44,**

Adresse Email : r.djoro@anrmp.ci

de **7 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 13 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes** temps universel les jours ouvrés, **contre un paiement forfaitaire non remboursable de la somme de dix mille (10 000) FCFA.**

6. Les offres seront déposées au plus tard le **21/12/2023** à 09 heures 00 minute, Temps Universel au Pool Secrétariat de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) sise à Cocody, Riviera 3, boulevard Usher ASSOUAN, rue du Lycée Français, lot n°1085 îlot n°118, 25 BP 589 Abidjan 25, Tél : 27 22 40 00 40. Les offres remises en retard ne seront pas ouvertes, elles constituent des offres hors délai.

7. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats le **21/12/2023** à 09 heures 30 minutes Temps Universel à l'adresse ci-après : salle de réunion du Secrétariat Général de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP). Les offres hors délai seront retournées aux candidats séance tenante, après la séance d'ouverture.

8. Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de validité **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

9. Dès l'attribution du (des) contrat(s) l'autorité contractante publiera dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans ses locaux, la décision d'attribution et tiendra gratuitement à la disposition des soumissionnaires, une copie du rapport d'analyse synthétisé de la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des offres (COPE) ou en délivrera sans frais une copie à leur demande.

10. Le(s) marché(s) issu(s) du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbre d'enregistrement et de redevance de régulation (0.5% du montant hors taxe du marché, aux frais du titulaire).

11. La présente consultation est soumise aux dispositions du décret n°2021-909 du 22 décembre 2021 fixant les modalités d'exécution des crédits budgétaires dans le cadre des procédures prévues par le Code des marchés publics.